

Séance du lundi 19 mars 2018
Date de Convocation : mardi 13 février 2018
Nombre de Conseillers en exercice : 39

N° 2018.03.09 - Personnel Territorial - Modifications d'emplois

Présents :

Jean-François DEBAT, Isabelle MAISTRE, Françoise COURTINE, Nadia OULED SALEM, Thierry MOIROUX, Claudie SAINT ANDRE, Jean-Marc GERLIER, Denise DARBON, Véronique ROCHE, Jérôme BUISSON, Vasilica CHARNAY, Sylviane CHENE, Françoise COMTE, Martine DESBENOIT, Eric DUCLOS, Raphaël DURRET, Jacques FRENEAT, Pauline FROPPIER, Sébastien GUERAUD, Charline LIOTIER, Gérard LORA TONET, Pierre LURIN, Catherine MAITRE, Fabien MARECHAL, Ouadie MEHDI, Andy NKUNDIKIJE, Elisabeth PASUT, Laurence PERRIN-DUFOUR, Christian PORRIN, Sara TAROUAT-BOUTRY, Jacques VIEILLE

Excusés ayant donné procuration :

Michel FONTAINE à Jean-François DEBAT, Guillaume LACROIX à Sylviane CHENE, Alain BONTEMPS à Nadia OULED SALEM, Pascale BONNET SIMON à Catherine MAITRE, Abdallah CHIBI à Vasilica CHARNAY, Georges RAVAT à Pierre LURIN

Absents :

Julien LE GLOU, Annick VEILLEROT

Secrétaire de séance : Vasilica CHARNAY

Rapporteur : Jean-François DEBAT

EXPOSE

Rappel du contexte ou de l'existant et références

- Par délibération en date du 29 janvier 2018, des modifications d'emplois ont été apportées, modifiant ainsi le tableau des emplois.

Motivation et opportunité de la décision

- Pour faire suite à des départs, des recrutements et des intégrations suite à détachement pour inaptitude physique, il convient de procéder à des modifications d'emplois.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-29 ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié,
Vu la délibération en date du 29 janvier 2018 portant modification du tableau des emplois,
Vu la présentation du dossier à la Commission Administration Générale – Coordination – Mutualisation / Finances – Ressources Humaines du 9 mars 2018,

A L'UNANIMITE des votants (30 voix), le Groupe d'Union de la Droite et du Centre ne prenant pas part au vote

DECIDE de procéder aux modifications suivantes

- suppression d'un emploi d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet ,
- création d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps complet,

- suppression d'un emploi d'agent de maîtrise à temps complet ,
- création d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps complet,

- suppression d'un emploi d'auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe à temps complet,

- suppression d'un emploi d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet,

- suppression d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps complet,

Impacts financiers

En fonctionnement

Les crédits nécessaires seront imputés sur les crédits ouverts au budget primitif du budget principal et des budgets annexes de l'exercice 2018, chapitre 012 « charges de personnel », article 64111 « Rémunération personnel titulaire », et article 64131 « Rémunération personnel non titulaire ».

Pour rappel, le tableau des emplois fait apparaître le total suivant :

Tableau des emplois	Total postes cadres d'emplois	Total postes hors cadres d'emplois	Total général	Total postes non permanents
Au 29.01.2018	801	31	832	67
Au 19.03.2018	798	31	829	67